

Lausanne, le 20 mai 1876

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

En réponse à de nombreuses demandes qui nous ont été adressées dernièrement, nous croyons devoir faire connaître aux personnes qui ont souscrit à la 1^{re} série des **CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS**, que cette publication, actuellement sous presse, leur sera adressée, par la poste, dans les premiers jours du mois prochain.

Lausanne, le 20 Mai 1876.

Nous recevons d'un de nos collaborateurs les lignes suivantes :

Avez-vous remarqué, M. le rédacteur, combien grandit chaque jour, parmi nous, la manie d'emprunter aux langues étrangères une quantité de termes que nous prononçons généralement fort mal, et que, le plus souvent, nous employons sans les comprendre ? Manie qui, sous prétexte de progrès, ne tend à rien moins qu'à changer le vocabulaire et à nous rendre la langue inintelligible. Est-elle donc si pauvre, cette langue française, qu'il nous faille recourir à l'étranger pour exprimer les choses les plus simples ? Eh ! non. C'est la mode, c'est le progrès !...

Ah ! comme nos voisins doivent rire de nous ! Et qu'ils ont bien raison !

Aujourd'hui, par exemple, on craindrait de passer pour un rustre en demandant dans un café un verre de bière... on demande un *bock*. Quelques mots prononcés dans une réunion, cela s'appelle : *faire un speech*. Mais voici qui est plus burlesque encore. C'est le soin avec lequel nos industriels s'efforcent aujourd'hui d'écarter, de couvrir tout ce qui rappelle le sens ou l'origine de leur profession, en s'affublant, toujours sous prétexte de progrès, des titres plus ou moins pompeux. Pauvres gens ! on serait tenté de croire qu'ils ont honte du métier qu'ils exercent. Est-ce ainsi que faisaient nos pères ?

Autrefois, un *cordonnier* était un homme qui faisait des souliers, un *tailleur* était un homme qui faisait des vêtements ; aujourd'hui, le premier, après s'être dépouillé de son nom pour s'appeler un *bot-tier*, s'est revêtu du titre ronflant d'*artiste en chaussure* ; le second ne veut plus de l'atelier du tailleur, il lui faut la *confection d'habillements*, etc., etc. Les *apothicaires* de l'ancien temps sont peu à peu devenus des *pharmaciens* ; grâce au progrès, je ne déses-

père pas de voir arriver des *artistes en pilules*, et, si Molière vivait, il aurait bien quelque petit mot à y ajouter.

Ces réflexions m'ont été suggérées par la vue d'une carte d'adresse. C'est celle d'un *perruquier-coiffeur*. Oui, Monsieur, une carte d'adresse splendidement ornementée !

Autrefois on s'honorait du titre de *barbier*, qui donnait le droit de porter l'épée. En Espagne, en Italie, les nobles barbiers saignaient leurs clients, ils exerçaient même un peu de chirurgie, au profit ou au détriment des malades, un peu comme les praticiens de nos jours. Ces heureux temps ne sont pas encore si éloignés de nous ; les barbiers triomphaient. Eh bien, aujourd'hui, le plus humble de nos perruquiers coiffeurs se croirait à tout jamais déshonoré, si on lui appliquait ce titre respectable dont s'honoraient ses glorieux devanciers.

Aujourd'hui, de même qu'il n'y a plus de *cordonniers*, mais seulement des *botliers*, et bien plus, des *chasseurs* ou *artistes en chaussures*, il n'y a plus de *barbiers*, plus de *perruquiers*, plus de *coiffeurs*, plus même d'*artistes en cheveux* ; ces messieurs exigent qu'on les appelle **ARTISTES CAPILLAIRES !!!**

En effet, la carte que j'ai reçue porte :

S. X., artiste capillaire !

Qu'en dites-vous ?... Progrès ! Progrès !

Un mariage civil.

L'officier d'état civil de***, gros bonhomme de la campagne, étrillait, l'autre jour, une belle jument grise au fond de son écurie. Un jeune homme du village voisin s'avance sur la porte ; mais encore ébloui par les rayons d'un soleil éclatant, l'écurie lui paraissait plongée dans une complète obscurité :

— Êtes-vous là, père David ?

— Hé ! qu'est-ce qu'il y a de bon à ton service ?

— Voilà.... vous savez.... j'ai envie de faire le grand saut.

— Eh bien, tu n'as qu'à venir demain à trois heures, avec ta future, à la chambre de la municipalité.

— Bon. Ça sera bientôt fait ?

— Ah ! pardine, il ne faut pas longtemps ; je vous lis là quelques lignes, vous répondez : oui, et en avant, marche !